

# HYDRO MAG

LA REVUE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'ENTRETIEN  
DES ENVIRONNEMENTS AQUATIQUES



## PROGRAMME RÉDACTIONNEL 2024

HydroMag, la revue française consacrée à l'aménagement à l'entretien des environnements aquatiques, paraît deux fois par an avec dans chaque numéro :

- Toute l'actualité professionnelle
- Des dossiers sur des chantiers et des zooms sur des solutions techniques
- Des informations sur le marché, la réglementation et les nouveaux produits
- Des thèmes essentiels : Aménagement, Entretien, Préservation, Zones humides, Traitement, Matériels.

### AVRIL #5



Diffusion sur les salons  
HydroExpo et DIGUES 2024

#### DOSSIER : TRAVAUX MARITIMES

- réalisation de digues en enrochement mais aussi, en préfa béton.
- les travaux portuaires : forages, génie civil, battage,
- travaux de protection des berges, déroctage, minage
- l'entretien avec le dragage, mais aussi l'inspection
- travaux sur cordes et subaquatiques

**ZOOM SUR Génie écologique Formation, Recrutement l'enjeu majeur de cette filière.**

Bouclage publicitaire 13 février

Bouclage rédactionnel 05 février

### SEPTEMBRE #6



Diffusion sur le salon  
Pollutec et le salon des maires  
et des collectivités locales

#### DOSSIER : ZONES HUMIDES, DES MILIEUX EN DANGER

Marais, tourbières, prairies humides, lagunes, mangroves..., leur rôle très important aujourd'hui alors qu'elles disparaissent de plus en plus.  
Exemples de travaux d'aménagement, restauration, préservation.

Bouclage publicitaire 23 juillet

Bouclage rédactionnel le 02 juillet

#### DOSSIER : MATÉRIELS

Bathymétrie, le fond et la forme

**ZOOM SUR les outils et instruments pour l'étude, la mesure et la cartographie du relief des milieux aquatiques**



### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

**Format de la revue :** 210 x 297 mm (+ 5 mm / 4 côtés pour le plein papier).

**Documents d'impression :** PDF, JPEG, EPS, ou TIFF (définition 300 dpi).

**Délai d'annulation :** 2 mois avant parution.

**Frais techniques (PAO) :** à la charge de l'annonceur. Nous pouvons nous charger de la réalisation de votre annonce avec les éléments que vous nous remettez. Ces travaux sont facturés en sus, avec la première parution.

**Règlement :** 45 jours, à l'ordre de : Régie Publicité Industrielle (RPI).



Coordinatrice & Publicité : Anne-Sophie Cuvillier • +33(0)1 60 94 22 23 • [cuvillier@rpi.fr](mailto:cuvillier@rpi.fr)

Rédactrice en chef : Aude Moutarlier • +33(0)6 60 99 98 23 • [audemoutarlier@hotmail.com](mailto:audemoutarlier@hotmail.com)